

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHON.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 8, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Ce, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 30 mars 1843.

PLUS DE CONCESSIONS !

Les dernières résolutions de la chambre sur les propositions de MM. de Sade et Duvergier de Hauranne, les révélations qui se sont produites à cette occasion tant dans la chambre des députés qu'au dehors, ont suggéré de très-graves réflexions à tous les partisans du progrès. Par suite de ces faits, on a vu que nous nous avançons vers une situation sans issue pacifique ; que de la part du pouvoir il y avait intention bien arrêtée de ne plus faire aucune concession et de se raidir contre tous les projets de réforme. On a compris dès lors que, s'il était poussé à bout dans ses résolutions de résistance, il pourrait se trouver amené à des actes excessifs ; aussitôt on a dû se demander si nous ne marchons pas vers une nouvelle révolution.

Voilà la question du jour ; voilà ce que nous avons maintenant tous à voir, à examiner dans notre conscience, afin de ne pas être étourdis par les événements imprévus et de savoir à quel parti nous devons nous arrêter.

Deux orateurs, dans la dernière discussion sur les propositions de réforme, ont amené l'examen de cette question. — Pour échapper à une nouvelle révolution, a dit M. de Lamartine, il faut que vous fassiez de profondes réformes. — Mais, a objecté M. Barrot, si on veut obtenir ces grandes réformes, il y aura une révolution.

Ainsi, d'après M. de Lamartine, il faut de larges réformes ou courir les risques d'une révolution ; d'après M. Barrot, si on s'obstine à obtenir des réformes radicales, on ira droit à une révolution. Dans la pensée de M. Barrot elle serait donc inévitable, car le pays veut de larges réformes, et le pouvoir ne veut en concéder aucune.

Pour notre compte, nous ne sommes pas si décisifs que M. Barrot ; nous croyons, à la vérité, que le refus obstiné de toute réforme amènerait une révolution, mais nous croyons également que ce refus constant n'aura lieu que dans le cas où l'opposition manquera d'habileté.

Nous disons, nous : Si l'opposition s'abandonne à ce point de ne plus oser demander aucune réforme, il y aura lieu bien plus certainement encore à révolution. Expliquons-nous. Nous ne sommes pas de ceux qui veulent des révolutions quand même : nous les considérons comme des explosions parfois nécessaires pour régénérer un pays ; mais comme ces explosions coûtent toujours d'innombrables sacrifices, nous pensons qu'avant de s'y déterminer les peuples font bien d'aviser à des moyens moins excessifs.

Ainsi, si on peut, par des réformes saluaires, larges, hardies, éviter des révolutions, on doit prendre cette voie et préférer les transformations pacifiques aux transformations violentes. Y a-t-il encore possibilité de reprendre la direction du progrès sans susciter de troubles ? Nous le pensons. Pour cela, il faut que l'opposition fasse son devoir et que tous les hommes éclairés avisent promptement à nous sortir de l'impasse dans laquelle on nous a poussés.

Les circonstances deviennent chaque jour de plus en plus graves, et quand il s'agit de l'avenir, qui est si singulièrement compromis, on ne doit pas trop se hâter.

Ainsi, nous qu'on accuse sans cesse de vouloir une révolution, nous donnons à l'opposition et à tous ceux qui veulent le progrès pacifique un avis salutaire, propre à la conjurer. Si nos conseils ne sont pas suivis, on ne nous accusera pas du moins d'avoir gardé le silence sur ce que la situation actuelle comporte d'éventualités.

Frappé comme nous de l'entêtement du pouvoir, le journal le *Siècle*, dont la modération est connue, dont les sentiments monarchiques ne se sont jamais démentis, fait les observations suivantes, qui méritent d'être méditées :

« L'aveugle obstination que mettent les ministres et leur majorité parlementaire à repousser tout projet de réforme

ne suffit pas pour donner une idée complète de la passion qui anime désormais les hommes dont l'influence pèse si déplorablement sur les affaires du pays. Est-ce infatuation de leurs propres idées, horreur de la contradiction ou obscurcissement de l'intelligence ? Nous ne décidons pas, mais nous cherchons en vain un motif raisonnable qui puisse déterminer les familiers de la cour à aller répétant comme ils le font, avec une intempérance spontanée, que la gauche constitutionnelle pas plus que l'opposition violente n'obtiendra jamais aucune concession. »

Le *Siècle* ajoute plus loin :

« Nous n'ignorons pas que les questions ainsi posées ont plus de grandeur ; mais nous savons aussi que les luttes politiques, une fois qu'elles prennent ce caractère, se terminent rarement par de simples et pacifiques réformes. »

On le voit, le *Siècle* est effrayé de ces intentions du pouvoir de ne plus faire de concessions ; mais il donne peut-être, selon nous, plus d'importance à certains projets de résistance qu'ils n'en ont. Il y a long-temps que nous l'avons dit : c'est la faiblesse de l'opposition qui fait la force des conservateurs ; ils ne se montrent si arrogants que parce qu'ils voient ses craintes, ses tergiversations. Qu'elle aille droit à son but, alors on les verra tenir un autre langage, et la pensée du régime se modifiera.

Nous ne pouvons pas nous résigner à croire que le gouvernement, placé entre la nécessité de faire au pays de justes concessions ou de courir les risques d'une révolution, se décidât pour ce cas extrême.

On ne trouve pas toujours des rois disposés à jouer leur couronne en trois jours, et des ministres prêts à offrir leurs têtes pour enjeu.

On peut bien parodier les paroles des ministres de Charles X, mais on n'aura pas leur témérité ; et quand M. Guizot et ses familiers s'en vont répétant de toutes parts : *Plus de concessions !* cela veut dire simplement qu'ils se croient sûrs de vaincre dans la chambre des députés tous les adversaires du pouvoir. Nous le pensons aussi ; c'est pour cela que nous désirons si vivement que l'opposition se serve de la tribune pour former l'opinion publique, pour la rallier dans un sentiment commun de patriotisme, de liberté et de progrès, et préparer une force suffisante pour amener le pouvoir à renoncer à ses résolutions, qui forcent l'opinion à exiger d'un seul coup toutes les réformes qu'on lui refuse en détail.

Depuis plusieurs années on a bercé le pays de vaines espérances ; nous le prouvons par des faits. De 1830 à 1832, on a fait une série de lois dont nous avons toujours contesté l'efficacité et la suffisance, sans toutefois reconnaître leur supériorité sur les lois qu'elles remplaçaient ; depuis cette époque, on a commencé la résistance systématique, on a regretté ce qu'on avait été amené à concéder par suite de la révolution de 1830, et le *statu quo* a été le but final qu'on s'est proposé. Les agitations politiques de 1833 et 1834, l'attentat de Fieschi, ont servi de prétexte à des lois de réaction et de justification à toutes les mesures funestes prises contre nos libertés. Les émeutes eurent un terme ainsi que les attentats ; on se trouva alors dans des conditions régulières. Que fit-on ? On insinua qu'on était assez disposé à faire quelques concessions ; M. Teste déclara un jour à la tribune, à l'occasion d'une proposition de réforme électorale, que le ministre reconnaissait qu'il y avait quelque chose à faire.

Après M. Teste vint M. Thiers qui, de son côté, admit en principe qu'il y avait aussi quelque chose à faire relativement aux fonctionnaires publics. A la vérité, il eut soin de faire enterrer la proposition Remilly ; ceci ne fait rien à ce que nous voulons prouver, à savoir : que jusqu'à ce jour on n'a pas déclaré positivement qu'on ne voulait plus faire de concessions.

Que résulte-t-il des engagements pris antérieurement ? qu'on a abusé le pays, qu'on s'est joué de ses réclamations, et qu'on ne veut pas même aujourd'hui lui laisser la moindre illusion, la

plus faible espérance. Heureusement qu'en France les gouvernements ne sont pas toujours maîtres de diriger à leur gré nos destinées, et qu'on sait au besoin les forcer à rentrer dans les conditions de nationalité et de liberté qu'ils devraient ne jamais oublier. On sait aussi ce que valent les rodomontades des gens de cour et leurs paroles imprudentes. Quoiqu'ils crient en ce moment : *Plus de concessions !* nous ne désespérons pas d'en obtenir de fort significatives ; il ne s'agira pour cela que de vouloir.

Paris, le 28 mars 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons annoncé à plusieurs reprises, depuis le commencement de la session, que l'opposition s'était réunie dans les salons de M. Odilon Barrot, et que ses réunions avaient pour objet de préparer un programme de ses travaux et des efforts qu'elle devait tenter en vue d'améliorer nos institutions et d'éclairer l'opinion publique. Nous voici arrivés à la moitié de la session, et jusqu'à présent la gauche constitutionnelle ne nous a encore révélé ce qu'elle entendait faire pour l'affermissement et le développement des libertés publiques que par la présentation de la proposition de M. de Sade. En vérité, si les électeurs indépendants qui, au mois de juillet dernier, ont apporté tant de zèle et de dévouement à faire réussir les candidatures de la gauche, avaient su que toutes leurs peines ne devaient aboutir qu'à un si maigre résultat, ils seraient sans doute restés chez eux, et ils n'auraient pas eu tort.

Au commencement de cette session, on nous avait parlé d'importantes résolutions à proposer sur la formation des listes de jurés, sur de nombreuses modifications à faire aux lois de septembre, sur les garanties à donner à la presse en soustrayant les imprimeurs à la jurisprudence de M. Hébert et de M. Martin (du Nord), sur la réforme électorale et parlementaire, sur l'abrogation de l'article 696 du code de procédure civile relatif aux annonces judiciaires, etc. Tout cela devait constituer un ensemble de travaux digne d'occuper une assemblée sérieuse et disposée à faire le bien ; on allait enfin abandonner les questions de personnes pour ne plus envisager que les graves questions d'intérêt public ; l'opposition allait montrer comment elle entend le côté pratique des affaires et quelles idées elle apporterait au pouvoir si quelque revirement de majorité l'y appelait un jour.

L'opposition nous avait promis plus qu'elle ne pouvait tenir, car la proposition de M. de Sade est à peu près tout ce que nous obtiendrons dans le courant de la session. Parce qu'elle a été battue sur cette question, assez maladroitement posée, elle est convaincue que ce qu'elle a de mieux à faire maintenant, c'est de se tenir tranquille et d'ajourner à l'an prochain ses projets. Nous ne comprenons rien à cette manière de se conduire. Quand donc l'opposition reconnaîtra-t-elle que son rôle n'est pas de triompher, mais de lutter, et qu'à chaque instant elle doit en venir aux prises avec ses adversaires ?

— La commission des affaires coloniales, chargée par M. le ministre de la marine d'élaborer une combinaison économique qui pût promptement relever notre colonie de la Guadeloupe, si cruellement frappée, a choisi dans son sein une sous-commission à laquelle elle a délégué le soin d'étudier cette importante question.

Il est à désirer que cette sous-commission, qui a dû commencer aujourd'hui ses travaux au ministère de la marine, se pénétre bien que la promptitude est la première condition de leur efficacité. Maintenant que les mesures administratives les plus urgentes ne peuvent plus être prises sans passer par les commissions, celles-ci se doivent et doivent au pays de rendre au moins ce circuit aussi court que possible.

— La chambre des pairs a continué hier et aujourd'hui, sans

FEUILLETON DU CENSEUR.

Histoire d'un Chiffonnier.

(Suite.)

Au bout d'un mois, Pichet quitta l'hôpital ; il était à peine convalescent, mais vingt malheureux attendaient son lit.

— Ecoute, lui dit sa mère, voici une hotte, un crochet et une lanterne que j'ai bien voulu te racheter ; mais je te préviens d'une chose : quand tu me rapporteras moins de vingt sous, tu coucheras sur le palier, et tu n'auras qu'un morceau de pain ; quand tu n'auras rien gagné, tu coucheras encore sur le palier, et tu n'auras rien.

Et le soir même, quoique le froid fût bien âpre, quoique son fils fût si faible encore qu'il chancelait sur ses jambes, elle l'envoya avec sa hotte passer sa nuit dans les rues de Paris.

A peine sorti de ce lieu de misère, le malheur s'attacha de nouveau à la destinée de Pichet. Le coup que lui avait donné sa mère, et dont il était resté si long-temps malade, avait attaqué le cerveau, de sorte qu'il se trouva n'avoir même pas le peu d'intelligence nécessaire pour exercer son métier.

En rentrant le matin, il donna dix sous à sa mère : c'était là tout ce qu'il avait gagné. Celle-ci tint fidèlement la promesse qu'elle lui avait faite : elle le laissa coucher sur l'escalier et ne lui donna qu'un morceau de pain sec.

Le lendemain matin, Pichet revenait tout joyeux, car cette fois il avait fait une bonne journée où plutôt une bonne nuit. Il était donc heureux en pensant qu'il allait manger du pain à son appétit, et qu'il pourrait reposer sur une paillasse et à l'abri du vent ses membres rompus par la maladie, le jeûne et la fatigue, lorsqu'il rencontra les deux amis qui l'avaient conduit chez Paul Niquet. Ceux-ci lui proposèrent encore d'entrer chez le célèbre cabaretier de la rue aux Fers, et comme Pichet ne les croyait pas coupables du vol qui lui avait été si funeste, il accepta. Les malheureux se sentaient bien faible, et il avait pour opinion, comme tous les gens de son espèce, que l'eau-de-vie donne des forces. Il entra donc ; il but comme la première fois, et, comme la première fois, il se réveilla le soir, au coin d'une borne, sans argent, sans hotte, sans crochet et sans lanterne.

Cette fois il rentra avec la conviction qu'il allait mourir sous les coups,

mais il n'en fut rien. Sa mère lui fit dégringoler les escaliers d'un coup de pied, et il en fut quitte pour quelques contusions, une douleur aiguë dans la tête dont il ne guérit jamais et deux dents cassées. Dès lors, Pichet se résigna à n'avoir plus d'autre logement que les escaliers, d'autre nourriture que les croûtes de pain et les os demi-rongés que lui jetaient les locataires de cette maison, trop pauvres pour lui faire une aumône plus généreuse. Quant à sa mère, elle ne s'en occupa plus, et lorsqu'elle passait devant lui, chaque soir et chaque matin, sa figure restait aussi indifférente, aussi glaciale que s'il lui eût été totalement inconnu.

Malgré la fatalité qui s'attachait à lui, Pichet ne voulut pas céder au découragement dont il se sentait atteint : il sollicita la pitié des braves gens qui s'intéressaient à son sort, et ceux-ci s'étant cotisés lui fournirent de quoi recommencer son métier. Dès le lendemain il leur rendit une partie des trois francs qu'ils lui avaient avancés, car c'est là ce que coûtent les trois ustensiles qui forment le fonds de commerce d'un chiffonnier, et deux jours après il avait déjà remboursé la moitié de sa dette. Mais une pareille chance ne pouvait durer long-temps ; les gens de sa profession le considéraient comme idiot et s'amusaient souvent à le martyriser, le croyant à peu près insensible à tous les mauvais traitements, qui ne leur paraissaient d'ailleurs que d'innocentes plaisanteries. Quelques uns d'entre eux eurent un jour l'idée de lui faire prendre un bain froid dans une immense ravine que l'orage avait formée vers le bas de la rue Montmartre, et le pauvre diable perdit encore la son gagne-pain, emporté par la rapidité du torrent. Il rentra grelottant de froid et abattu par le désespoir, voyant bien que désormais il lui fallait renoncer à gagner sa vie, et il s'écha ses vêtements au vent du nord qui souffla sur lui toute la nuit.

Il resta dans cet état pendant cinq à six ans, vivant de charités et couchant tantôt dans les escaliers, tantôt dans quelque mansarde qu'on lui prêtait par commisération lorsqu'il était en proie à la maladie par suite de cette misérable existence.

A l'âge de seize ans il lui advint un bonheur inespéré : il trouva à gagner huit sous par jour en tournant la meule d'un coutelier depuis six heures du matin jusqu'à midi. Ce petit gain adoucit sa situation, en lui rendant possible une nourriture un peu plus humaine que celle qui lui avait permis de végéter jusqu'à ce jour ; sur ces huit sous il en sacrifia six à la bonne chère, et les deux autres lui servirent à payer son logement à la Souricière, repaire des filous et des mendiants, où l'air est infect et corrompu comme la plupart des étres qui l'habitent ; mais là du moins il avait chaud, et il y passa désormais toute ses nuits.

Cette bonne veine dure quatre ans ; mais lorsque Pichet, bercé dans les voluptés de cette existence de pacha, se croyait enfin débarrassé du sort qui semblait avoir été jeté sur lui, une catastrophe le replongea pour jamais dans ses misères passées. Un jour qu'il tournait sa meule, la poignée lui cassa dans les mains, et, son corps n'ayant plus de point d'appui, il tomba violemment dans le vitrage qui le séparait du coutelier, le brisa avec sa tête, et retomba sur le carreau, la figure en sang et les reins à moitié rompus. De ce jour, il lui fut impossible de se courber, ni de relever le plus léger fardeau. Il fallut donc renoncer à la meule et aux douceurs qu'elle lui procurait ; il fallut revenir aux escaliers en plein air, aux croûtes de pain et aux os rongés, extrémité qui lui parut bien dure avec l'infirmité qui venait de lui arriver, et après la vie de sybarite qu'il avait menée pendant quatre ans.

En rentrant dans la maison de sa mère qui montra toujours pour lui la même insensibilité, il y trouva un nouveau locataire : c'était une jeune fille dont nous tâtrons la profession ; elle se nommait Rose, et on l'appela Rose aux belles mains. Un jeune homme d'une constitution herculéenne demeurait avec elle ; il était mis avec une certaine recherche, quoiqu'on ne lui connût d'autre profession que de passer ses journées entières dans les estaminets des environs.

Lorsque Rose vit la misère de Pichet, elle fut émue de compassion, et, voulant venir à son secours autant que ses moyens le lui permettaient, elle lui donna tous les jours un potage le matin, et vers cinq heures un repas composé de pain et de légumes. Nous laissons à penser si le chiffonnier fut heureux ! Mais aussi sa reconnaissance n'eut pas de bornes ; il eût donné tout au monde pour épargner à sa bienfaitrice la plus légère fatigue, et il se plaignait sans cesse de ce que, dans son ménage, elle s'imposait les plus rudes travaux pour lui laisser les plus faciles. Cette reconnaissance se changea bientôt en un sentiment dont on n'eût pu croire capable ce pauvre diable aux trois quarts idiot, et, un jour qu'un verre de vin lui avait exalté l'imagination, il raconta aux habitués du *Puits sans vin* les bontés dont l'accablait Rose et l'amour idolâtre qu'il lui avait voué à jamais. Ce récit, sortant de la bouche de Pichet et fait en termes d'une exagération ridicule, excita la bonne humeur de ces gens qui dès lors se firent un plaisir de le lui faire répéter chaque fois qu'il se rencontrait avec eux chez le fameux marchand de vin, et cela lui arrivait tous les deux ou trois jours.

CONSTANT GUÉROULT.

(La suite à un prochain numéro.)

grand intérêt, la discussion du projet de loi relatif aux brevets d'invention.

Bulletin de la Bourse de Paris du 28 mars 1843.

La bourse a commencé avec une assez forte tendance à la baisse. Avant l'ouverture, on a offert à 82 40 et 57 1/2, et le premier cours du parquet a été 82 35.

(Correspondance particulière du Commerce.)

Séance du 28 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1840.

La chambre adopte. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi dont voici le texte: Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire-d'état de la guerre un crédit extraordinaire et spécial de 1,236,000 fr., formant le complément de la somme de 3,600,000 fr. affectée, par la loi du 6 mai 1840, à la transformation des armes à silex en armes à percussion, pour être employés aux dépenses de même nature pendant ledit exercice.

Divers bruits ont couru dans la soirée du 27; le National en rend compte aujourd'hui dans les termes suivants: On a dit d'abord que le ministère anglais commençait enfin à entrer en négociation sur la question du droit de visite, et à remplacer les traités de 31 et 33 par des conventions nouvelles basées sur le principe de l'indépendance réciproque des pavillons.

On annonce que M. le maréchal-de-camp Boyer, commandant la subdivision du Var, est nommé commandant du département de l'Aisne, en remplacement du général Marbot qui passe dans le cadre de réserve. On donne comme certaine la nomination de M. de Berthois, aide-de-camp du roi, au grade de lieutenant-général.

AFRIQUE FRANÇAISE.

On nous écrit d'Oran: Les spahis qui se trouvaient à Oran sont partis pour Mascara; le dépôt de ce corps doit rester définitivement dans cette place. Nous avons encore ici M. le chef d'escadron Montauban, qui ne tardera pas de partir pour Mascara.

Il est fortement question, nous assure-t-on, de réunir vingt escadrons de spahis à Mascara; cette cavalerie devrait poursuivre sans relâche Abd-el-Kader qui tomberait indubitablement entre nos mains ou se verrait au moins forcé d'abandonner nos possessions. Toutes les troupes du génie et une partie de l'artillerie ont quitté notre ville, afin d'aller travailler à la route conduisant à Mascara, que l'on veut rendre carrossable.

DES COMÈTES.

L'extrait suivant est tiré d'un ouvrage ayant pour titre: Leçons d'Astronomie, professées à l'Observatoire royal par M. Arago, membre de l'Institut, et recueillies par un de ses élèves. Le mot comète, l'étymologie l'indique, signifie étoile chevelue. On appelle noyau le point central, qui est plus ou moins lumineux.

dont la connexité est tournée du côté du soleil, et des extrémités duquel partent les rayons les plus écartés de la queue. Est-il possible qu'une comète vienne choquer la terre ou toute autre planète? Les comètes se meuvent dans toutes les directions et parcourent des ellipses extrêmement allongées, qui traversent notre système solaire et coupent les orbites des planètes.

La comète continue à occuper les astronomes et ceux qui ne le sont pas. Les premiers observent sa marche, les seconds s'inquiètent des événements qu'elle nous présage: la guerre, la peste, le choléra, la fin du monde, une sécheresse à tout griller, du vin comme on n'en a pas bu depuis cent ans.

A l'occasion de cette comète, M. Arago a été mis en cause ; on a adressé à nos astronomes de graves reproches pour avoir été pris au dépourvu par cet astre à longue queue. On ne s'est pas informé d'abord si elle avait été antérieurement assez bien observée pour calculer l'époque de son retour.

Ici on n'a pas manqué de dire : A quoi sert donc un professeur d'astronomie, s'il ne nous tient pas au courant de tout ce qui se passe dans le ciel ? Mais que peut faire un astronome sans instruments ? et même avec des instruments, que peut-il sans un observatoire ? Je veux dire sans un observatoire convenablement placé et construit de manière que certains instruments soient fixés solidement et inébranlables. Peut-on appeler observatoire ce pigeonnier qui s'élève sur le collége, et dont les murailles s'allongent certainement de quelques millimètres lorsque le soleil les échauffe ? Il est admirablement placé entre les deux rideaux de vapeurs épaisses qui s'élèvent de nos rivières, et sans cesse au milieu des tourbillons de fumée et de suie que vomissent toutes les cheminées du voisinage. La ville a déjà acheté des instruments ; ils seront bientôt détériorés si elle ne se hâte de faire construire un observatoire sur le plateau de Fourvières, ainsi qu'on en a le projet. Alors la France comptera un bon observatoire de plus, et nous en avons besoin. Sous ce rapport, nous restons en arrière ; le catalogue des observatoires existants en offre la preuve :

France. — Paris * (1), Marseille, Toulouse.
Allemagne. — Altona *, Berlin *, Bonn, Breslau, Bogenhausen (Munich), Cobourg, Gotha *, Göttingen *, Stalle, Stambourg, Iéna, Kremsmünster, Mannheim *, Marbourg, Prague, Spire, Vienne *, Dantzig, Königsberg.
Angleterre. — Greenwich *, Dublin, Oxford, Cambridge *, Edimbourg, Armagh, Blackbeath (hors de l'Europe), Sainte-Hélène, Paramatta *, le cap de Bonne-Espérance *, le fort William (Calcutta), Trevandrum.
Italie. — Florence, Milan, Modène, Naples *, Padoue, Palerme *, Parme, Rome *, Turin, Venise.
Suisse. — Genève.
Espagne. — Cadix.
Hollande. — Leyde.
Belgique. — Bruxelles.
Danemark. — Copenhague.
Norvège. — Christiania.
Suède. — Stockholm.
Russie. — Charkow, Dorpat *, Helsingford, Kasan, Kiew, Moskwa, Nikolajew, Pétersbourg, Pulkowa *, Riga *, Wilna.
Pologne. — Varsovie, Kracovie.
Hongrie. — Ofen.
Grèce. — Athènes.

Quant aux observatoires météorologiques, dont l'utilité est plus immédiate pour toutes les classes de la société, nous ne sommes guères plus avancés. Il ne manque pas d'observateurs en France, mais toute cette masse d'observations faites toutes ensemble et isolées ne fournissent aucun résultat. Les observateurs sont souvent découragés ; leur persévérance n'est pas soutenue par l'échange mutuel de leurs travaux.

Dans la Belgique, la Suisse et l'Allemagne, on peut compter plus de 200 observatoires de ce genre, répartis en 18 provinces météorologiques, sous la direction de sociétés spéciales qui toutes se réuniront sans doute dans une société météorologique générale.

Nous pourrions aussi prendre part à ces travaux d'une utilité évidente si nous coordonnions d'abord autour de plusieurs centres les éléments qui existent dans chaque département. Il faut seulement établir des rapports entre les observateurs isolés et leur fournir les moyens de faire connaître le résultat de leurs travaux.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. D'ANGEVILLE.

Audience du 28 mars.

Au mois d'octobre dernier, le sieur Boffard, marchand cirier à Lyon, fut victime d'un vol d'une certaine importance; son secrétaire fut forcé, et on lui vola une somme d'environ 3,000 fr. Soupçonnant que ce vol avait été commis par les employés de sa maison, une perquisition qui toutefois ne produisit aucun résultat fut aussitôt faite dans les effets de ces derniers. Plus de quatre mois s'étaient écoulés, lorsque quelques indices signalèrent comme voleur présumé le sieur Léopold Marsy, employé par M. Boffard en qualité d'homme de peine. Une nouvelle perquisition eut lieu dans les effets de Marsy, et cette fois il fut trouvé possesseur d'une somme de plus de 1,500 fr. dont il ne put justifier l'origine. Il avoua aussitôt son crime et restitua à son maître le reste de la somme qu'il avait entre les mains. A l'audience il a renouvelé ses aveux et manifesté le plus vif repentir. Sur la plaidoirie de M^e Pine-Desgranges, le jury a admis des circonstances atténuantes, et Marsy a été condamné à quatre ans de prison.

Une autre cause tout-à-fait insignifiante a encore été jugée. Antoine Javet, ouvrier charbon, âgé de 20 ans, était accusé d'avoir volé à son maître quelques outils servant à sa profession et valant à peine trois ou quatre francs. Les bons antécédents de Javet et quelques paroles généreuses de M^e Gaillaud, son défenseur, ont disposé favorablement le jury, qui a prononcé un verdict d'acquiescement.

Cette affaire a clos la session.

Chronique.

LYON.

Jacques Besson a cessé de vivre. Ainsi que nous l'avons dit, il était parti dimanche matin, accompagné de deux gendarmes.

Le trajet a été fait rapidement, grâce aux précautions d'humanité prises par M. l'avocat-général Vincent de Saint-Bonnet, qui a procuré au condamné les moyens de l'accomplir en voiture.

Pendant le voyage, le condamné n'a cessé de montrer une grande liberté d'esprit, donnant aux gendarmes des détails sur les endroits qu'ils traversaient.

Ce triste convoi a passé la nuit à Saint-Etienne. Le soir, Jacques Besson a joué aux cartes avec les deux gendarmes qui l'accompagnaient.

Lundi soir, il est arrivé au Puy, où l'émotion a été très-grande. Jacques Besson a paru touché des soins dont il était l'objet.

Le lendemain, à onze heures, la toilette fatale a eu lieu. « Tout est donc fini ! » s'écria Jacques Besson pendant cette triste opération. Le respectable abbé Perrin prodiguait au condamné les consolations de la religion, que celui-ci recevait avec ferveur.

Il a peu mangé et a pris un bouillon seulement. « Le reste ne passerait pas, a-t-il dit; j'ai sur le cœur comme une barre de fer. »

A midi moins un quart Besson est monté sur la fatale charrette. Une foule immense stationnait sur le chemin que devait parcourir le condamné et sur le lieu de l'exécution.

Arrivé au pied de l'échafaud, Besson est descendu de la charrette et a franchi les degrés d'un pas ferme.

Il a embrassé une dernière fois le crucifix, puis il s'est jeté dans

(1) Les astérisques à la suite des noms désignent les observatoires les plus complets.

les bras de son confesseur. Quelques secondes après, la justice des hommes était satisfaite.

(Courrier de Lyon.)

— On lit dans le Journal de Saint-Etienne :

« Besson a suivi l'itinéraire tracé par le Censeur. Il est arrivé dimanche au soir à la prison de Saint-Etienne, et il n'en est reparti qu'à minuit pour le Puy, dans la chaise de poste qui l'avait amené, ayant toujours auprès de lui le vénérable abbé Perrin.

» D'après les ordres donnés pour l'exécution de Besson, le condamné a dû être rendu au Puy lundi matin, jour de foire, pour y subir son terrible châtiement.

» On raconte beaucoup de choses sur le court séjour qu'a fait Besson dans la prison de Saint-Etienne. Nous pourrions donc ici fournir à la curiosité publique ce genre d'aliment si fort recherché dans la Gazette des Tribunaux ; mais nous éprouvons un invincible dégoût à nous faire les historiographes de l'échafaud et des derniers moments de l'agonie d'un condamné : c'est pourquoi nous serons très-sobres de détails.

» On débite, par exemple, qu'arrivé à la prison, Besson a demandé aux gendarmes qui l'accompagnaient à faire une partie de cartes avec lui. Nous ne croyons pas cela. Le respectable ecclésiastique qui accompagne le condamné lui aura fait comprendre sans doute que la résignation, le courage chrétien, ne se manifeste pas par des fanfaronnades de ce genre. D'un autre côté, les gendarmes, dans des circonstances aussi tristes, aussi pénibles, ont trop bien le sentiment de leurs devoirs pour supposer qu'ils se fassent ainsi au jeu les partiers d'un condamné.

» Le fils du concierge ayant offert à Besson un bouillon, il préféra, dit-on, un verre de vin. « Mais, dit ce jeune homme, un bouillon vous ferait plus de bien. — Je n'en serais pas plus avancé demain, répondit Besson. Après tout, mourir demain ou vingt ans plus tard, je n'en serais pas plus affranchi de la mort, et il faudrait bien y passer, le dernier jour arrivé. »

— Lundi dernier, à Villefranche, les chevaux d'une voiture, s'étant emportés par suite d'un dérangement dans le brancard, se sont rués sur le marché au blé. La voiture a renversé le sieur Nicolas, propriétaire à Blacé, et lui a passé sur la tête. Heureusement le cocher a eu encore assez de force pour diriger ses chevaux dans une cour; sans cette présence d'esprit il aurait pu arriver de grands malheurs.

Le soins les plus pressés ont été prodigués à M. Nicolas par deux médecins, et le propriétaire de la voiture, M. Clavenaz; aujourd'hui il va mieux.

— M. Régis, chamoiseur, rue Belle-Cordière, qui fut frappé d'un coup de couteau par le nommé Perrier, ce qui a valu à celui-ci, pendant le cours de ces assises, une condamnation à six ans de réclusion; M. Régis, disons-nous, est mort il y a trois jours et a été accompagné à sa dernière demeure par un grand concours de personnes.

On se souvient aussi sans doute que, lorsqu'il fut frappé par Perrier, il était malade, et que le coup heureusement ne fut pas mortel. M. Régis serait donc mort des suites de sa maladie et peut-être de l'émotion qu'il a dû ressentir à une attaque brusque et imprévue.

(La Province.)

— Il y a deux jours, un homme a été trouvé noyé dans la citerne d'un jardin, rue d'Enfer, à la Croix-Rousse. Cette citerne était contiguë au mur de clôture, et l'on présume que ce malheureux, en voulant le franchir, on ne sait dans quelles intentions, est tombé dans l'eau, d'où il n'a pu sortir, croyant tomber sur la terre ferme.

(Courrier.)

— M. le docteur Chapeau, médecin des hospices, vient d'être destitué. On pense généralement que ce praticien est une victime immolée à l'homœopathie qui depuis long-temps frappe vainement à la porte de l'Hôtel-Dieu. Nous souhaitons que cette version ne soit pas la vraie.

(Idem.)

— Voici encore un assassinat suivi de vol à ajouter à la lamentable nomenclature des crimes dont notre localité a été le théâtre depuis un an environ.

Un jeune ouvrier en marqueterie, appelé Simon Devaux et âgé de vingt-deux ans à peine, était parti vendredi matin de notre ville pour Paris où il se rendait pour y exercer sa profession. Il fut accompagné jusqu'à Vaise par un de ses camarades qui resta avec lui jusque vers cinq heures du soir, Alors seulement l'ouvrier se sépara de son ami pour se diriger, en suivant la rive gauche de la Saône, vers Neuville, où il comptait s'embarquer le lendemain sur les bateaux à vapeur qui remontent le cours de la rivière.

On suppose que, sur le chemin, Simon Devaux fut rencontré et accosté par un individu de mauvaise mine, avec lequel il a été vu ensuite, et que, sur la proposition de ce dernier, il consentit à faire route avec lui. Il est certain du moins que ce compagnon de voyage le fit entrer dans plusieurs cabarets situés sur ce chemin, et lui fit faire des libations répétées d'eau-de-vie et de vin; qu'il l'excitait à boire, en se ménageant lui-même et en se chargeant de la dépense.

A la nuit tombante, ils se présentèrent ensemble dans une auberge, située à Couzon, où on refusa de les loger à cause de la tournure suspecte de l'individu rencontré par Devaux. L'inconnu entraîna alors son compagnon en lui disant : « Viens avec moi, je te trouverai un logement. »

Ils passèrent le pont de Couzon et prirent la route de Neuville, ville située, comme on sait, sur la rive opposée.

Le lendemain matin, le cadavre du malheureux Devaux, portant des traces évidentes de violence, fut trouvé dans la Saône, entre Neuville et Couzon, arrêté contre des bateaux amarrés sur le bord et qui l'avaient probablement empêché de descendre plus bas. Les autorités locales, accompagnées d'un médecin, se transportèrent sur les lieux et reconnurent que la mort avait dû précéder l'immersion et avait été causée par plusieurs coups d'un instrument contondant.

L'un de ces coups avait brisé le bras droit; le crâne, fracturé par plusieurs coups de la même arme, témoignait de l'acharnement de l'assassin. Du reste, le corps était complètement dépouillé, et il ne lui restait qu'une chemise déchirée, et dans les manches de laquelle avaient été mis des pierres et du gravier dont le poids devait le faire couler à fond; mais les lames soulevées par le sillage des bateaux à vapeur ont déjoué ce calcul de l'assassin en rejetant et en mettant à découvert le cadavre.

Quant à l'individu qui avait accompagné Devaux, et qu'on présume l'avoir assassiné pour s'emparer de l'argent dont il pouvait être porteur, et qui se montait du reste à une assez faible somme, il a disparu. Seulement quelques témoins affirment avoir vu passer le lendemain matin, sur la même route et dans la même direction que suivait la victime, un homme dont le signalement se rapporterait à celui de l'assassin présumé. Cet homme était vêtu d'une blouse, et il portait sur ses épaules un paquet de linge, ainsi qu'une redingote, vêtement qu'avait Devaux la veille de sa fin tragique.

Espérons que les efforts de la justice ne seront pas infructueux, et qu'on parviendra à découvrir l'auteur de cet odieux assassinat.

(Idem.)

— M. le maire de la ville de la Croix-Rousse donne avis qu'un registre est ouvert au secrétariat de la mairie de cette ville pour inscrire les souscriptions que les habitants voudront offrir en faveur des victimes de l'affreux désastre qui a détruit la Pointe-à-Pitre.

— On annonce pour samedi prochain 1^{er} avril, au Grand Théâtre, un second et dernier concert, dans lequel le *Stabat Mater* de Rossini sera exécuté. La manière dont cette œuvre capitale a été rendue au concert de M. George Hainl est un sûr garant que l'assemblée sera aussi nombreuse et aussi brillante que samedi dernier.

DÉPARTEMENTS.

La maison Wey, de Besançon, a cessé ses paiements. Ce sinistre peut influer d'une manière fâcheuse sur la population ouvrière de Besançon. La fabrique de tapis occupait beaucoup de monde, et dans les temps difficiles avait donné du pain à un très-grand nombre d'ouvriers.

— La ville de Lure (Haute-Saône) a été attristée dimanche dernier par un bien déplorable événement. Dans un pré voisin de la ville, on a trouvé, couché au pied d'un peuplier, le cadavre de M. Richard, ancien notaire et ancien administrateur du département de la Haute-Saône. Un couteau de table que tenait encore la main droite du défunt était enfoncé dans la région du cœur, et indiquait que la mort de M. Richard avait été volontaire. On ne peut attribuer ce suicide qu'à un dérangement des facultés mentales chez un homme riche et bien considéré. M. Richard était dans sa soixante-seizième année.

(Impartial.)

— On écrit de Saint-Jean-de-Losne :

« La commune de Mailly-le-Château a été la proie des flammes. Vingt maisons ont été brûlées : ce sont plus de trente familles réduites à la mendicité. Deux jeunes filles, l'une de vingt ans, l'autre de treize, ont été les tristes victimes de cet incendie dont on ignore encore la cause. »

Nouvelles Diverses.

Le 17 de ce mois, vers six heures du soir, deux contrebandiers espagnols, à la figure basané, entrèrent dans la cabane d'un pauvre bûcheron de la forêt d'Olcaste, située au territoire de Larrau, sur l'extrême frontière; ils portaient de lourds ballots de sel et demandèrent l'autorisation de se reposer. Peu d'instants après, deux douaniers, le sous-brigadier Lanardone et le préposé Bombet, survinrent inopinément dans la même cabane, et déclarèrent aux Espagnols qu'ils étaient leurs prisonniers. Les douaniers étaient armés de carabines; toute résistance eût été inutile. Les contrebandiers semblèrent prendre gaiement leur parti. Les douaniers ne se remirent en route que vers minuit avec leurs prisonniers. Le sous-brigadier Lanardone marchait le premier, les contrebandiers venaient ensuite, et le préposé Bombet fermait la marche.

Quelques heures après, les Espagnols repassaient auprès de la même cabane; ils poussaient les cris de *mort aux Français!* Le bûcheron, réveillé en sursaut, les reconnut à la clarté de la lune, et vit que l'un d'eux était porteur de la carabine de l'un des préposés. Saisi de frayeur, le montagnard quitta sa cabane et courut se réfugier dans un cayolard voisin.

Le lendemain matin, de petits pâtres aperçurent sur le bord d'un sentier qui dominait un précipice une large mare de sang. Ils regardèrent au-dessous d'eux et virent au fond du gouffre d'abord un cadavre, puis un homme gisant qui se débattait, fit le signe de la croix et retourna après avoir inutilement essayé de se relever. Ce cadavre était celui du préposé des douanes Bombet; l'homme blessé, le sous-brigadier Lanardone, dont on chercha inutilement la montre et le fusil.

VARIÉTÉS.

AMSCHASPANDS ET DARVANDS,

PAR F. DE LA MENNAIS (*).

Cette œuvre de M. de La Mennais a été vivement censurée par ses adversaires politiques; un profond dépit se laisse apercevoir au travers de ces attaques; la beauté de la forme, la vérité et la grandeur des pensées ne pouvant être contestées et échappant en outre à la critique de détail, on s'est rabattu, ainsi qu'il est d'usage à chaque production de M. de La Mennais, sur ses variations religieuses, sur ses hérésies, toutes choses qui importent considérablement, comme chacun sait, aux écrivains partisans du gouvernement actuel, qui se sont montrés les plus fougueux détracteurs de ce nouvel ouvrage.

Voici venir une critique des *Amschaspands et Darvands*, laquelle sous des dehors assez sérieux ne contient cependant rien de précis, rien qui s'applique aux données essentielles du livre. L'auteur de cette appréciation, auquel il sied vraiment bien de parler d'apostasie et d'inconsistance, dans les opinions, est M. Lermancier. Il se plaint fort de ce que l'abbé de La Mennais n'est plus catholique, de ce qu'il ne cherche pas un cadre à ses idées dans l'art chrétien, de ce qu'il ne demande point uniquement ses inspirations à la source où ont puisé les auteurs d'*Athalie* et de *Polyeucte*, et les chants de *l'Enfer* et du *Paradis*, etc. Là, ce nous semble, n'est point la question. Il s'agit de savoir si la forme adoptée par M. de La Mennais se prête au développement de ses pensées philosophiques, morales et politiques, si ce voile mystérieux mais transparent, emprunté à un culte antique, n'est pas indispensable aux vérités qu'il a voulu répandre.

M. de La Mennais met en scène les génies du bien (**) et les génies du mal, qui, par une fiction heureuse et que l'esprit adopte sans efforts, correspondent entre eux et expriment tour à tour, — du point de vue des attributions qui leur sont conférées et dans le langage passionné du vice ou de la vertu qu'ils représentent ou protègent, — leurs différentes sensations ou leurs jugements sur les institutions politiques et religieuses, les mœurs, les sciences, les littératures. On conçoit quelle variété de tons, quelle richesse d'images, quelles oppositions brillantes comporte une pareille conception. C'est comme un drame immense où s'agitent et se combattent toutes les passions humaines.

On voit, d'après le plan des *Amschaspands et Darvands*, que les génies du mal sont appelés à présenter sous un jour odieux tous les actes de l'humanité, et que les esprits du bien doivent tracer des tableaux plus consolants en opposition à ces tristes images. Le génie de l'auteur, planant sans cesse sur ces grandes antithèses, en dégage la vérité, et ramène à l'unité ces disparates qui sont un des charmes de cette œuvre à part. La conclusion qui en découle, réduite à son expression la plus vulgaire et la plus simple, est celle-ci : Le bien naîtra du mal. M. Lermancier est donc mal venu à accuser M. de La Mennais de contradiction,

(*) 1843. — Paris, Pagnerre, éditeur, rue de Seine, 14 bis; Lyon, Charles Savy, libraire, quai des Célestins, 48.

(**) Dans la mythologie persane, Ormuzd était la personnification du bon principe; Ahriman, celle du mauvais principe. Ce fut d'eux que naquirent les génies auxquels sont attribuées diverses fonctions dans l'univers, soit pour y maintenir l'ordre, soit pour le troubler : les Amschaspands émanent d'Ormuzd; les Darvands d'Ahriman.

lorsque par exemple un des génies du mal s'exprime ainsi sur le commerce, c'est-à-dire sur ceux qui font servir le commerce à de si épouvantables abus :

« Ici, une classe dominatrice pousse la nation qu'elle opprime au pillage du globe, étend sur les contrées où elle promène son insatiable cupidité l'esclavage, la ruine, et, mieux que cela, une corruption que je me suis plu à cultiver, communiquant à tous ceux qu'elle approche l'incurable ulcère qui la ronge; et, pendant qu'elle consume en un luxe effréné le fruit de ses déprédations, elle pousse du pied la multitude dans une sorte de cloaque, où, au lieu de pain qui lui est refusé en échange d'un labeur toujours croissant, elle a, pour se repaître, le bruit des joies fiévreuses de ses maîtres et la fumée de leurs festins. »

A cette satire Dahman (*) oppose les paroles suivantes :

« En considérant les mêmes faits sous un autre aspect, la nature subjuguée, les obstacles qu'elle opposait aux communications des peuples disparaissant partout devant le progrès de la science; ces mêmes peuples, qu'agitent, il est vrai, des passions avides, effrénées, en contact maintenant sur tous les points du globe, se croisant, se mêlant par les voyages, le commerce, la guerre, travaillant de concert, souvent à leur insu, et comme poussés par une inspiration divine, à démolir les derniers restes du passé, ce qui les séparait irrévocablement, se modifiant l'un l'autre dans leurs croyances, leurs lois, leurs habitudes, leurs mœurs, leurs langues; l'effusion de la pensée presque aussi rapide que celle de la lumière par l'imprimerie et par la vapeur, plus rapide même bientôt, grâce à un mobile dont la vitesse inouïe n'a aucuns rapports appréciables avec les fractions déterminées du temps; qui, sous le voile passager de destructions inévitables, ne verrait dans ce mouvement universel et mystérieux une condition de renouvellement auquel aspire l'humanité, une évidente préparation de la grande unité future? »

Quoi de plus noble, de plus grandiose et surtout de moins contradictoire?

M. Lermnier se sert aussi de l'arme de la plaisanterie contre M. de La Mennais.

« M. de La Mennais, s'écrie-t-il, nous dit que c'est la femme qui enfantera l'avenir de l'humanité, ce qui est une contradiction ou une prodigieuse naïveté. Il est clair que l'avenir, quel qu'il soit, ne peut sortir que des entrailles de la femme. »

L'écrivain de la *Revue des Deux Mondes* eût épargné cette grossièreté à ses lecteurs, s'il eût voulu comprendre le sens spirituel de ce passage. Nous sommes obligé d'en offrir ici l'ensemble pour convaincre M. Lermnier de mauvais goût à la fois et de falsification, non dans la lettre mais dans l'esprit du texte :

« Les lois dont je parlais tout-à-l'heure non seulement perdraient leur autorité sur la terre, mais, altérée par mille conceptions fausses, la notion même s'en éteindrait, si, doublement mère, la femme dès le berceau n'initiait l'enfant à ces sacrés mys-

(*) Le génie qui béait le peuple.

tères, si elle ne déposait en lui l'impérissable germe de la foi qui le sauvera, ne le nourrissait de ce lait divin... En inspirant de bonne heure à l'enfant l'esprit de sacrifice, de dévouement, d'amour, le courage contre soi, le mépris des choses matérielles du corps et de ses convoitises, en le préparant aux devoirs qu'il aura bientôt à remplir, c'est elle qui enfantera cet avenir que presse un instinct mystérieux; il sera, lui aussi, le fruit de ses entrailles. »

C'est par de semblables moyens, à l'aide de véritables chicanes, que l'on essaie d'atténuer l'effet de la magnifique production du grand écrivain.

M. Lermnier affirme que M. de La Mennais a perdu son talent. Ceci aurait besoin de preuves; dans le long article du critique de la *Revue des Deux Mondes* nous ne voyons que des assertions.

« Sans doute, dit-il, il y a quelques beautés de détail dans le livre de M. de La Mennais : nous avons remarqué une peinture éclatante des merveilles de la création et un tableau charmant du bonheur du pauvre. Il faut dire aussi que l'industriel de l'écrivain sait orner les lieux-communs les plus connus et les déclamations les plus usées. Il y a maintenant chez M. de La Mennais beaucoup plus de métier que d'inspiration; mais tous ces artifices du style sont impuissants à masquer la stérilité du fond, etc. »

M. Lermnier, par hasard, n'aurait-il pas lu ce livre? Quant à nous, nous serions fort embarrassés s'il nous fallait transcrire toutes les pages où brille le style et où nous avons senti éclater l'inspiration; mais nous croyons à propos de signaler à M. Lermnier le passage suivant, où il ne verra probablement qu'un lieu commun connu et une déclamation usée, mais où nous trouvons des vérités assez désagréables, nous en convenons, pour certaines consciences :

« Croiras-tu qu'au-dessous de ces honteuses dégradations il en est une plus honteuse, plus profonde encore? De vénales consciences font métier de servir, pour un salaire réglé, tous les pouvoirs à mesure qu'ils passent, leurs vues, leurs systèmes, si opposés, si contradictoires qu'ils puissent être, leurs affections, leurs haines, leurs passions de toutes sortes, leurs actes les plus odieux, leurs manœuvres les plus immorales, leurs plus criminelles trahisons? Le vrai, le bien, le juste, qu'est-ce que cela? ce que le maître qui paie veut que ce soit, son caprice du moment, son intérêt variable. On lui prostitue la parole; on ment pour un peu d'or à sa propre pensée, à ses sentiments, à ses convictions; on profane sans remords, en soi premièrement, devant tous ensuite, ce qu'il y a de plus saint sur la terre et dans les cieux mêmes, le verbe divin. »

Notre intention n'a pas été de résumer une composition à laquelle l'analyse enlèverait tous ses ravissants prestiges; nous n'avons détaché aucun de ces chapitres, les uns touchants et gracieux, les autres énergiques et brûlants, parce que tous s'éclaircissent, s'expliquent les uns par les autres et se soutiennent mutuellement. Nous avons voulu seulement apporter notre faible tribut d'admiration à cette œuvre, digne sœur des *Paroles d'un Croquant*,

et prouver par un exemple combien l'esprit de parti corrompt le jugement de certains hommes dont nous sommes loin cependant de contester les lumières.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 28 MARS 1843.

NOMBRE D'ACTIO	VALEUR NOMIN.	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,850	»
1,000	700	Saint-Etienne.	1,350	»
350	600	Grenoble.	900	»
500	750	Saône-et-Loire.	780	»
400	700	Dijon.	500	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	140	»
1,740	600	Turin.	340	»
1,000	—	Montpellier.	725	»
1,000	—	Besançon.	440	»
1,000	—	Reims.	400	»
1,000	—	Metz.	—	»
560	500	Valence.	550	800
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	600	»
Idem.	—	Union.	520	»
Idem.	1,000	Société civile.	735	»
1,500	800	Grangette et Culatte.	600	»
4,000	—	Côte Thiollière.	—	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	—	»
1,000	—	Ce des mines des Laittes.	—	»
2,500	—	Comp. du Villars.	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	4,000	»
500	4,000	Société lyonnaise.	3,760	»
800	500	Rhône supérieur.	—	»
134	5,000	Gondoles sur Saône.	—	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,500	»
4,500	1,000	Ponts.	1,525	»
450	2,000	de la Feuillée.	2,250	»
300	2,000	du Palais de Justice.	1,725	»
220	2,000	de l'Île-Barbe.	1,300	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	380	»
6,000	—	Canal de Givors.	775	»
2,200	5,000	Chem. de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	6,750	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	4,900	»
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	23,350	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,260	»
Illimité	—	Omnium.	900	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	3,000	»
400	5,000	Société des hauts fourneaux d'Allevard.	5,600	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Au milieu des productions de mauvais goût qu'enfante chaque jour le romantisme de la littérature moderne, c'est un véritable succès à constater que celui de réussir à intéresser vivement les esprits sérieux par des ouvrages qui rentrent tout-à-fait dans le genre classique. En cela nous sommes convaincus qu'on sera de notre avis après avoir lu les fables de M. Beaulieu, auteur avantagusement connu par plusieurs ouvrages sur notre localité. Ces fables ont titre : *Contre-partie des Fables de La Fontaine*. Nous en jugeons ainsi d'après celles qui composent le recueil qu'il vient de faire paraître sous la forme de *specimen*. Nous en rendrons compte.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N^o 165.

VENTE AUX ENCHÈRES

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE, EN DEUX LOTS SÉPARÉS.

1^o Des trois quarts de vingt-deux actions des Ponts sur le Rhône;

2^o Des trois quarts d'une créance hypothécaire de 10,900 fr.

Le tout dépendant de la succession de M. François Dubois. Cette adjudication aura lieu dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, le lundi trois avril 1843, à dix heures du matin.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Darmès, dépositaire du cahier des charges. (4444)

A vendre ou à louer.

GRANDE ET BELLE

PROPRIÉTÉ

Située à l'entrée du village de Vernaison (Rhône),

ENTRE LYON ET SAINT-ÉTIENNE.

Cette propriété, très-favorablement placée sur le chemin de fer, dont une estacade aboutit dans les bâtiments, et sur le Rhône, auquel on arrive desdits bâtiments par un pont en pierre sous le chemin de fer, est éminemment propre à toute grande entreprise industrielle.

Elle se compose de cinq grands corps de bâtiments en parfait état, très-commodément distribués, et d'une superficie d'environ trente ares.

Des eaux abondantes et jaillissantes sur plusieurs points peuvent être dirigées facilement et sans frais sur les lieux où elles sont nécessaires.

Les bâtiments viennent d'être réparés, agrandis et disposés pour une fabrique de porcelaine opaque dans le genre d'Arboras et de Grigny. Tout ou à peu près ce qui constitue le matériel d'un établissement de ce genre y a été placé par le dernier propriétaire : deux fours construits pour cuire au charbon de terre, des tours, des râteliers et rayonnages immenses, des moules et modèles, etc.

On trouve dans la localité des terres, cailloutages et autres matériaux nécessaires à la fabrication tant de la porcelaine que de la terre de pipe.

Ce dernier genre de poterie ne pourrait manquer de réussir en cet endroit, attendu qu'il n'en existe aucune fabrique à un rayon de près de 25 kilomètres, que la consommation en est immense, et que le prix de revient pour Lyon, Saint-Etienne et les villes environnantes égalerait à peine le coût du transport des autres fabriques qui existent dans ce genre.

Un clos de trois hectares environ, complanté d'arbres à fruits et autres, ayant de beaux ombrages et des eaux abondantes, avec une superbe habitation bourgeoise, formant une campagne délicieuse à la porte de Lyon, complète cette propriété, et peut en être détachée sans nuire aucunement à l'établissement de toute entreprise industrielle, attendu que les bâtiments à ce destinés sont indépendants et les plus rapprochés du chemin de fer et du Rhône, et qu'il reste encore environ trente-six ares de terrain pour jardins ou entrepôts de marchandises et matériaux.

Quoique tout soit disposé pour une fabrique de poterie, et que de grands frais aient été faits pour cela, cette destination n'est point exclusive.

Cette propriété peut servir pour un pensionnat, une imprimerie, une fabrique de papiers peints, de produits chimiques, un moulinage de soie, et toute autre grande entreprise industrielle.

S'adresser, pour traiter de la vente ou de la location, à M. Demare, courtier de commerce, grande rue Mercière, 16, à Lyon. (5797)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

en totalité ou en trois lots,

LA

FABRIQUE DE PLÂTRE et terrain en dépendant,

Situés à Lyon, quartier Perrache, cours Rambaud.

Les immeubles mis en vente forment ensemble une vaste masse de terrain de la contenance de 3,875 mètres carrés.

La division en trois lots est composée ainsi :

1^{er} lot. — La fabrique et ses dépendances entourées de murs : 2,210 mètres carrés.

2^e lot. — Une masse de terrain à bâtir, située sur le cours Rambaud : 1,252 mètres carrés.

3^e lot. — Une autre masse à bâtir, située rue d'Alger, actuellement en jardin entouré de planches : 455 mètres.

L'usine proprement dite se compose, de bâtiments, magasins, écuries, fenil, cinq fours à plâtre dont un doublé en fonte, hangar, petit corps de bâtiment, machines à vapeur, agrès, chaudières, etc.

Le tout est en parfait état de roulement.

Cette usine, devant laquelle se construit le port destiné à desservir l'entrepôt des liquides, peut, par sa situation, recevoir toute autre destination que celle qu'elle a eue jusqu'à ce jour.

S'adresser sur les lieux pour visiter la propriété, et pour traiter :

1^o A M. Estève Deville, seul liquidateur, rue d'Alger, maison Chanmier, au 2^e;

2^o Audit M^e Duguey, notaire, dépositaire du cahier des charges. (4604)

A VENDRE.

Petite Maison Bourgeoise,

Composée de cinq pièces fraîchement agencées, avec jardin clos de murs.

S'y adresser à M. Chermion, à Mon-Plaisir, commune de la Guillotière. (675)

A vendre.

UN FONDS DE COMMERCE situé sur la place de Gray (Haute-Saône), tenu depuis douze ans par M. Demay-Humbert, successeur de M. Humbert, consistant en mercerie, quincaillerie fine, articles de Paris, de Saint-Quentin, bonneterie, ganterie, soieries. Cette ancienne maison, connue depuis long-temps et jouissant d'une considération distinguée et d'une très-nombreuse clientèle, promet les plus heureux succès. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser directement à M. Devaux jeune, commissionnaire, place Sathonay, n. 1. (674)

A louer de suite.

BEAU MAGASIN agencé ou non, grande rue Mercière, n. 49. S'y adresser. (5798)

AVIS.

MM. les actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire sont informés que l'assemblée générale annuelle aura lieu à Paris le dimanche trente avril prochain, rue de Lille, n. 62, à midi. (5796)

PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, ONGNONS et ŒILS-DE-PERDRIX.

Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris.

DEPOT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACONS, rue Saint-Jean, n. 30, et chez MM. les pharmaciens Vernets, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture. 7712)

Rhumes.

LA PATE DE GEORGÉ, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macons, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, FOURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6354)

AVIS

MM. les entrepreneurs des diligences de LYON à MONTBRISON ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs qu'ils partiront tous les jours de LYON à dix heures du soir, à dater du 31 courant.

Le bureau est chez M. Guillon, place du Gouvernement, à Lyon. (668)

ROTONDE DES BROTTTEAUX.

Lundi 3 Avril 1843,

CONCERT MUSARD.

Le prochain numéro donnera le programme.

(5799)

Pharmacie à Lyon.--Rue Palais-Grillet, N^o 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermion, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7471)

LA MAISON DES 100,000 PALETOTS, Quai Saint-Antoine, n. 15,

EST FERMÉE POUR CAUSE DE GRAND DÉBALLAGE.

RÉOUVERTURE LE 10 AVRIL.

(5794)

AVIS.

M. NATHAN MAYER, agent d'affaires, a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qui auraient des fils atteints par le sort de la classe de 1842 qu'il est à même de leur fournir des remplaçants à des prix très-motérés.

On peut s'adresser tous les jours à son bureau, rue des Célestins, n. 8, au 2^e étage.

AVIS.

M. LAROCHEFFE, restaurateur, cours Morand, n. 14, sert à dîner à 1 f. 25 c., au-dessus et à la carte : potage, quatre plats et trois desserts; carte variée. (676)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Paille, n. 19.